

AGRIVOLTAÏSME

Accompagnement au développement de projets agrivoltaïques « labelisés CDA31 »

+ Les Objectifs

- Identifier et constituer un collectif d'agriculteurs intéressé par un projet collectif d'agrivoltaïsme
- Obtenir les autorisations administratives requises pour le projet.



TYPE DE PRESTATION

Coordination de projet et animation de collectif.



PUBLIC

Porteur du projet agrivoltaïque.



CONTENU

- Appui à la structuration juridique du collectif
- Lancement d'un AMI pour trouver un agriculteur exploitant
- Animation d'une réunion d'information sur le projet agrivoltaïque (appel à investissement)
- Animation du collectif d'agriculteurs
- Coordination de l'avancement des études et des actions prévues
- Coordination avec les partenaires (cabinet d'avocats, institutions, développeur, etc.)
- Concertation avec les services de l'État et le pôle EnR de la DDT
- Intervention technique en réunion de concertation publique.



BÉNÉFICES

- Acculturer le collectif sur l'agrivoltaïsme et présenter les solutions issues de l'étude d'opportunité.
- Sécuriser le développement du projet agrivoltaïque et coordonner les parties prenantes du projet.
- Acceptabilité sociétale des acteurs du territoire (collectivités territoriales, monde agricole, etc.).



DOCUMENTS REMIS

- Documents utiles à la structuration du collectif selon le statut juridique
- Comptes-rendus de réunions
- Accompagnement à la consultation des prestataires requis (étude environnementale, étude juridique, etc.).



PÉRIODE DE RÉALISATION

Toute l'année.

Infos pratiques

Réalisé par :

Service Projet Innovation Territoires.

Votre interlocuteur :

Fabrice MAS : 07 88 61 29 43

fabrice.mas@haute-garonne.chambagri.fr

Tarifs :

Sur devis

Réf CDA31 : 31_APVEME

Conditions générales de vente :

Consultables sur le site internet

www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr